Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2017/2397 en ce qui concerne les mesures transitoires pour la reconnaissance des certificats de pays tiers

[COM(2021) 71 final — 2021/0039 (COD)]

(2021/C 220/13)

Consultation	Conseil de l'Union européenne, 26.2.2021
	Parlement européen, 8.3.2021
Base juridique	Article 91, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section «Transports, énergie, infrastructures et société de l'information»
Adoption en session plénière	24.3.2021
Session plénière n°	559
Résultat du vote	
(pour/contre/abstentions)	262/0/14

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 559e session plénière des 24 et 25 mars 2021 (séance du 24 mars), a décidé, par 262 voix pour, sans voix contre et 14 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 24 mars 2021.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG